

L'application de la directive européenne CRA (« Credit Rating Agencies ») transposée en droit français impose aux sociétés de gestion de portefeuille d'évaluer les risques de crédit en interne sans recourir exclusivement aux notations de crédit émises par les agences de notations.

L'objectif de ce nouveau texte est de réduire la dépendance des acteurs financiers aux agences de notation.

En conséquence, les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **SG MONETAIRE ETAT** (Part E : FR0000422982 - Part I : FR0010597344) sont informés que les critères d'éligibilité des instruments du marché monétaire évoluent.

Le fonds SG MONETAIRE ETAT est nourricier d'AMUNDI TRESO ETAT – Part I (FR0007493549), c'est-à-dire qu'il est investi en quasi-totalité dans AMUNDI TRESO ETAT – Part I (FR0007493549) et accessoirement en liquidités.

Auparavant, SG MONETAIRE ETAT ne pouvait acquérir, via son fonds maître AMUNDI TRESO ETAT, que des titres bénéficiant d'une notation supérieure ou égale aux deux meilleures notations des agences de notation reconnues<sup>1</sup>.

A compter du 21 mai 2015, le portefeuille de SG MONETAIRE ETAT continuera à être investi, via son fonds maître AMUNDI TRESO ETAT, dans des instruments du marché monétaire de haute qualité. Ces titres seront choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus d'appréciation et de suivi des risques interne au groupe Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion). Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion pourra se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « *investment grade* » des agences de notation reconnues qu'elle estimera les plus pertinentes ; elle veillera toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Ces dispositions sont notamment reprises dans la partie « Objectifs et politique d'investissement » du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) et la partie « stratégies utilisées » du prospectus.

Les autres caractéristiques du DICI et du prospectus demeurent inchangées.

Cette modification ne nécessite pas l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Le DICI de SG MONETAIRE ETAT est disponible sur le site internet [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr). Le DICI et le prospectus d'AMUNDI TRESO ETAT et de SG MONETAIRE ETAT pourront vous être adressés sur simple demande écrite par mail à

<sup>1</sup> En cas d'absence de notation par ces agences, ces titres doivent présenter une qualité équivalente déterminée par la société de gestion et être autorisée par son comité des risques

[serviceclients.s2g@sggestion.fr](mailto:serviceclients.s2g@sggestion.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : Société Générale  
Gestion – Service Clients – 90 boulevard Pasteur – CS 21564 – 75730 PARIS CEDEX 15.

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Société Générale Gestion  
Adresse Postale  
90, boulevard Pasteur  
CS 21 564  
75730 Paris cedex 15

Tél.: 01 76 37 80 00  
[www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr)

Société Anonyme  
au capital de 567 034 094 €  
Siège social  
90, boulevard Pasteur 75015 Paris  
491 910 691 R.C.S. Paris